

2<sup>ème</sup> année de Master - Mention « Droit pénal et sciences criminelles »

Parcours « Droit pénal approfondi »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 16/02/2024

		Volume horaire de l'année (h) :			Entre Et	320,00 350,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			Entre Et	170,00 190,00	ECTS : 30
Matières		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature
<b>UE obligatoires - Approfondissement du droit pénal et de la procédure pénale</b>							
UE 1.1.1 : Droit pénal général			20,00		40	4	Ecrit 5h
UE 1.1.2 : Procédure pénale approfondie			20,00		30	3	Ecrit 3h
UE 1.1.3 : Droit de la peine			20,00		20	2	Oral 15min
UE 1.1.4 : Grand oral de droit criminel portant sur les quatre matières ci-dessus					40	4	Oral 30min
<b>UE obligatoires - Recherche en droit pénal et procédure pénale</b>							
UE 1.2.1 : Direction d'études et de recherches (exposé-discussion)			20,00	50		5	
UE 1.2.2 : Direction d'études et de recherches (études de dossiers)			20,00	50		5	
<b>UE optionnelles - Ouverture</b>							
<b>3 UE à choisir parmi les 6 suivantes :</b>							
UE 1.3.1 : Droit des obligations et des biens			25,00		20	2	Oral 15min
UE 1.3.2 : Procédure civile approfondie			25,00		20	2	Oral 15min
UE 1.3.3 : Histoire des professions judiciaires			25,00		20	2	Oral 15min
UE 1.3.4 : Philosophie du droit			20,00		20	2	Oral 15min
UE 1.3.5 : Criminologie			20,00		20	2	Oral 15min
UE 1.3.6 : Droit international et européen des droits de l'homme			15,00	20		2	
<b>UE optionnelles - Langues</b>							
<b>1 UE à choisir parmi les 3 suivantes :</b>							
UE 1.4.1 : Anglais			15,00	10		1	
UE 1.4.2 : Allemand			15,00	10		1	
UE 1.4.3 : Espagnol			15,00	10		1	
<b>UE facultatives**</b>							
UE 1.5.1 : Informatique documentaire			6,00	10		1	
UE 1.5.2 : Stage				10		1	
<b>UE formation continue**</b>							
UE 1.6.1 Actualisation des connaissances			15,00	10		1	
UE 1.6.2 Méthodologie		10,00		10		1	
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*							
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>			<b>150</b>	<b>points</b>

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			Entre Et	150,00 160,00	ECTS : 30
Matières		Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal	
		TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature
<b>UE obligatoires - Approfondissement du droit pénal et de la procédure pénale</b>							
UE 2.1.1 : Droit pénal spécial			20,00		40	4	Ecrit 5h
UE 2.1.2 : Droit pénal international			20,00		30	3	Ecrit 3h
UE 2.1.3 : Droit pénal européen			20,00		20	2	Oral 15min
UE 2.1.4 : Droit pénal des affaires			20,00		20	2	Oral 15 min
UE 2.1.5 : Droit pénal de l'environnement			20,00		20	2	Oral 15 min
UE 2.1.6 : Grand oral portant sur les cinq matières ci-dessus					40	4	Oral 30min
<b>UE obligatoires - Recherche en droit et procédure pénale</b>							
UE 2.2.1 : Direction d'études et de recherches (mémoire)			20,00	100		10	Ecrit et oral 30min
<b>UE optionnelles - Ouverture</b>							
<b>1 UE à choisir parmi les 4 suivantes :</b>							
UE 2.3.1 : Droit processuel			20,00		20	2	Oral 15min
UE 2.3.2 : Histoire du droit de la peine			25,00		20	2	Oral 15min
UE 2.3.3 : Philosophie et doctrines pénales			21,00		20	2	Oral 15min
UE 2.3.4 : Libertés fondamentales			15,00	20		2	
<b>UE optionnelles - Langues</b>							
<b>1 UE à choisir parmi les 3 suivantes :</b>							
UE 2.3.1 : Anglais			15,00	10		1	
UE 2.3.2 : Allemand			15,00	10		1	
UE 2.3.3 : Espagnol			15,00	10		1	
Points Bonus Atelier Clinique du droit (de 1 à 10) A rajouter au total du semestre*							
Points Bonus Semaine de droit pénal comparé (conférence, colloque) (1 à 10). A rajouter au total du semestre*							
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre*							
<b>Total du semestre sur</b>		<b>300</b>	<b>Capitalisation du semestre à partir de</b>			<b>150</b>	<b>points</b>
<b>Compétences facultatives**</b>							
Stage facultatif					10	1	Rapport de stage

\* Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.

\*\* Les notes et résultats des UE facultatives et UE Formation Continue ne sont pas pris en compte pour l'obtention du semestre, de l'année ni du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.